



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ain

**FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL
DEPARTEMENTALE DE L'AIN DU 10 OCTOBRE 2023
DSDEN de l'Ain – BOURG-EN-BRESSE**

ETAIENT PRESENTS :

REPRESENTANT DE L'ADMINISTRATION

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain

Monsieur le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain

REPRESENTANTS DES PERSONNELS (titulaires)

Madame Sarah BERTRAND (FSU)

Madame Marie-Claire LOONIS (FSU)

Monsieur Jacques RAGON (FNEC FP FO)

Monsieur Patrick GUIRAUD (FNEC FP FO)

Madame Maëlle PENICAUT (UNSA)

REPRESENTANTS DES PERSONNELS (suppléants)

Monsieur Yoann ROBERT (FSU)

Monsieur Pierre DEVESA (FSU)

Madame Delphine RAVEL (FSU)

Monsieur Guillaume DUBOIS (FSU)

Monsieur Didier BONNETON (FNEC FP FO)

Monsieur Jean-Paul BLANCHET (UNSA)

Assistaient également à la réunion

Madame Florence JOSSERON, conseillère départementale de prévention

Madame Sylvie PACALET, assistante de service social des personnels

Madame Sophie COMTE, infirmière de prévention

Madame Laurence POUZET, chargée d'études auprès du secrétariat général

Ordre du jour :

1. Validation du procès-verbal de la FS SSCT du 9 mars 2023
2. Validation du procès-verbal de la FS SSCT du 6 juillet 2023
3. Point d'information sur le suivi des registres
4. Compte-rendu de la visite de l'école Les Neyrolles
5. Compte-rendu de la visite du collège Chartreuse de Portes à Briord
6. Bilan relatif aux accidents du travail dans le département de l'Ain (Personnels enseignants du 1^{er} degré et AESH)
7. Présentation des conclusions de l'enquête relative à la tentative de suicide au Lycée Polyvalent St-Exupéry de Valsenhône
8. Bilan de l'enquête relative aux conditions de travail des PES 2022-2023
9. Calendrier des réunions pour l'année 2023-2024
10. Calendrier et choix des visites d'établissements pour l'année 2023-2024
11. Questions diverses

À 14h10, le quorum étant atteint, madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, ouvre la séance. Elle rappelle que cette instance se tient suite au report demandé par les représentants du personnel le 6 juillet 2023. Les travaux menés concerneront l'ordre du jour alors établi. Néanmoins, eu égard au calendrier, il conviendra d'envisager également les modalités des travaux de l'année scolaire 2023-2024.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, donne la parole aux représentants des personnels pour les déclarations préalables. Monsieur BLANCHET prend la parole pour l'UNSA (Annexe 1), monsieur RAGON pour la FNEC FP FO (Annexe 2), madame LOONIS puis madame BERTRAND pour la FSU (Annexe 3). Les déclarations sont jointes au présent procès-verbal.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, fait remarquer qu'un certain nombre de sujets que les organisations syndicales ont souhaité évoquer concernent la rentrée et son contexte et n'appellent pas de commentaire au sein de cette instance.

Le règlement intérieur ayant été adopté la veille lors du Conseil Social d'Administration (CSA), monsieur le secrétaire général propose de fonctionner selon les modalités provisoires adoptées précédemment. L'adoption du règlement intérieur définitif sera un point à l'ordre du jour du CSA spécial départemental du 7 novembre 2023. Il donnera lieu à une présentation lors de la prochaine réunion de la FS SSCT.

1 Validation du procès-verbal de la FS SSCT du 9 mars 2023

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, soumet à l'approbation de la FS SSCT le procès-verbal de la séance de la FS SSCT du 9 mars 2023. En l'absence de remarques, le procès-verbal est validé.

2 Validation du procès-verbal de la FS SSCT du 6 juillet 2023

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, soumet à l'approbation de la FS SSCT le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2023. En l'absence de remarques, le procès-verbal est validé.

3 Point d'information sur le suivi des registres

Madame la conseillère départementale de prévention rappelle que, cette réunion étant un report de celle du 6 juillet 2023, elle présente une synthèse des fiches Santé et sécurité au travail (SST) sur la période du 9 mars au 10 juillet 2023. Sur cette période, 113 signalements ont été portés au registre SST.

Sur ces 113 signalements,

- 11 sont en lien avec l'aménagement, l'état et l'hygiène des matériels, des installations et des locaux.
- 57 concernent la charge mentale liée aux conditions de travail
- 13 concernent les gestes et postures physiques liés à l'activité



- 11 sont en lien avec les produits, matériaux et agents biologiques manipulés ou côtoyés
- 21 se rapportent à d'autres risques

Plus précisément :

- 23 sont en lien avec l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP)
- 2 signalements se rapportent aux conditions de travail d'un enseignant en difficulté et 3 aux conditions de travail en lien avec le remplacement
- 7 concernent des conflits avec les familles
- 2 concernent des conflits avec la collectivité
- 5 concernent des conflits avec un élève, des rumeurs
- 22, dont 12 qui concernent la cité internationale de Ferney-Voltaire, sont liés aux locaux : amiante, maintenance, ambiance thermique
- 1 signalement se rapporte à un aménagement de poste
- 1 fait référence à une problématique d'agent avec sa hiérarchie ou ses collègues
- 2 concernent une maladie contagieuse
- 24 concernent spécifiquement le Lycée Professionnel du Bugey à Belley
- 7 concernent spécifiquement le Lycée St-Exupéry à Valsenhône
- 5 concernent spécifiquement le Lycée Professionnel Gabriel Voisin à Bourg-en-Bresse
- 5 concernent spécifiquement le collège du Val de Saône à Montceaux
- 3 concernent spécifiquement l'école C. Guichard à St Rambert en Bugey
- 1 concerne un signalement hors registre

Il est prévu que les signalements portés au registres à partir du 11 juillet 2023 soient étudiés lors d'une prochaine réunion de travail. Néanmoins, monsieur DEVESA souhaite alerter sur la situation urgente d'un enfant, qu'il estime en grave danger, scolarisé à Prévessin-Moëns.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, fait remarquer que cette situation, qui ne relève pas du RSST et qui a donné lieu à la déclaration d'un fait établissement, est prise en charge et suivie par l'équipe éducative. Une réponse adaptée est en cours d'élaboration.

Pour monsieur ROBERT, cette situation a des conséquences sur les conditions de travail des personnels et a, à ce titre, vocation à être signalée dans le registre SST.

Selon madame la conseillère départementale de prévention, la réponse apportée par monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) atteste que cette situation est identifiée, prise en charge et que des dispositifs ont été mis en place.

Monsieur GUIRAUD souhaite évoquer certaines situations et s'enquérir des suites qui ont été données : demande d'audience, demande de décharge supplémentaire pour un directeur d'école, demande de davantage de personnels en réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). Il fait référence à des signalements qui mentionnent des nuisances graves, des équipes fatiguées, le dépôt de plainte par une enseignante qui a été agressée à l'extérieur de l'école ou encore des moyens supplémentaires en postes d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH).

Pour monsieur BONNETON, alors que les personnels demandent qu'une attention particulière soit portée

à l'école St-Exupéry, la seule de Bourg-en-Bresse qui ait été dégradée lors des émeutes de juin 2023, certaines réponses de la part de l'IEN ne sont pas acceptables. Monsieur ROBERT le rejoint sur ce point et sollicite davantage de soutien à l'égard des agents.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, réaffirme son soutien aux personnels comme elle a pu le faire lorsqu'elle s'est rendue à l'école St-Exupéry dès le lendemain des événements.

En ce qui concerne la dotation en postes d'AESH, monsieur le secrétaire général fait remarquer qu'elle a été abondée à la rentrée 2023 d'une vingtaine d'équivalents temps plein.

Monsieur BONNETON demande que soit soumis au vote l'avis suivant.

Avis N° 1 :

Suite à une fin de non-recevoir lors du CSA du 26 juin et du CDEN du 29 juin, afin d'améliorer les conditions de travail en réponse au RSST n° 7586, la F3SCT 01 réunie mardi 10 octobre 2023 demande à Madame l'IA-DASEN de rétablir la décharge de direction complète exceptionnelle à l'école Saint Exupéry à Bourg en Bresse ainsi qu'aux écoles du quartier de la Reyssouze qui en feraient la demande. La F3SCT 01 demande aussi que l'IA-DASEN intervienne pour que le CMS (centre médico-scolaire) soit présent pour les bilans systématiques.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, fait remarquer que les sujets relatifs à la création et répartition des postes concernent la carte scolaire et ne sont pas de la compétence de la FS SSCT.

Monsieur le secrétaire général confirme qu'il n'est pas dans les attributions de la FS SCCT de se prononcer sur un avis qui concerne une demande de moyens. De plus, ce point a déjà été examiné en CSA départemental. Dans la mesure où le comité social a statué, il n'y a pas lieu pour sa formation spécialisée de se prononcer ensuite.

Pour monsieur BONNETON, c'est justement parce que la FS SSCT dépend du CSA que ses membres peuvent s'exprimer sur cette thématique, d'autant que les conditions de travail sont impactées. Il précise que c'est en tant que mandaté qu'il souhaite déposer cet avis.

Comme elle l'a déjà fait lors du conseil départemental de l'éducation nationale, madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, confirme qu'elle statue après avoir examiné la situation de toutes les écoles dans un souci d'équité. Elle prend acte que la FP FNEC FO a, de nouveau, souhaité évoquer cette situation.

Monsieur BONNETON estime que, au regard d'un nouveau contexte lié aux émeutes du printemps, il conviendrait de réexaminer la situation de l'école St-Exupéry.

L'école étant située au cœur d'une zone d'habitation dans une cité, ce n'est pas, pour madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, par une création de postes que passe la construction d'une réponse adaptée.

Monsieur BONNETON regrette qu'aucun signe pour encourager l'équipe éducative ne soit donné par l'instance.

Monsieur ROBERT se dit également préoccupé par cette situation.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, réaffirme que cette préoccupation est partagée. Certaines réponses apportées, construites avec un souci permanent de recherche d'amélioration, méritent d'être respectées comme telles, même si elles ne correspondent pas toujours à celles demandées par les organisations syndicales.

Dans la mesure où il n'entre pas dans les attributions de la FS SSCT de se prononcer quant aux moyens, l'avis n'est pas soumis au vote.

Monsieur DEVESA souhaite formuler des requêtes quant aux fonctionnalités du registre dématérialisé STT. Il suggère que puisse être effectuée une recherche sur le nom du déclarant. Il sollicite également des réponses plus étoffées qui pourraient mentionner, par exemple, les mesures prises pour traiter la situation.

Madame PENICAUT relève certains problèmes liés aux écoles de rattachement, pour les titulaires remplaçants notamment, ou en cas de mutation.

Madame la conseillère départementale de prévention rappelle qu'elle a formulé, à diverses reprises, des demandes de modification des fonctionnalités de la plateforme, qui n'ont pas été suivies de faits.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, suggère une communication auprès des IEN et chefs d'établissement pour leur demander de clôturer les signalements, ce qui permettrait d'attester que les mesures prévues ont été réalisées.

Pour monsieur DEVESA, il conviendrait d'aller au-delà de la clôture du signalement.

Madame LOONIS souhaite alerter sur le fait que certains IEN ou chefs d'établissement, clôturant le signalement dès qu'ils ont rédigé la réponse, ne peuvent pas assurer que les actions ont été réalisées.

Monsieur le secrétaire général explique que la plateforme est dédiée au recensement des situations et n'est pas conçue pour être un système de gestion des signalements et de leur prise en charge. Les demandes pour faire progresser l'outil académique seront toutefois formulées à nouveau auprès du rectorat.

Monsieur ROBERT propose d'évoquer ce point lors de la réunion de la FS SSCT académique.

Monsieur BONNETON souhaite alerter sur les nombreuses fiches se rapportant aux températures, notamment au lycée du Val-de-Saône à Trévoux. Si monsieur le proviseur a informé des démarches en cours avec le conseil régional, il précise que le problème n'est pas résolu. Monsieur BONNETON suggère qu'en attendant la restauration du bâtiment, puissent être installés des climatiseurs et des stores extérieurs.

Dans le cadre de la rénovation énergétique pour agir pour la transition écologique, madame l'inspectrice

d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, mène actuellement un travail, en étroite collaboration avec la préfecture, sur la mise en place de mesures qui concerneront, dans un premier temps, les écoles qui se sont manifestées comme nécessitant des travaux de rénovation. Plus globalement, une réflexion est menée avec les collectivités territoriales. Elle précise que la question énergétique vient s'imposer dans la programmation budgétaire globale de rénovation.

A monsieur BONNETON qui relève la difficulté de concilier responsabilité des collectivités en charge du bâti et responsabilité de l'institution concernant la santé des personnels, madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, répond que, les collectivités territoriales ayant elles-mêmes des personnels confrontés à cette évolution des conditions de travail, la question ne leur est pas étrangère et donne lieu à de fréquents échanges.

Madame BERTRAND évoque l'établissement de Ferney-Voltaire, équipé de climatiseurs, mais confronté à une absence de protocole quant à l'utilisation des télécommandes.

Pour madame RAVEL, un protocole permettrait de proposer des réponses sur ce qu'il convient de faire dans des circonstances où il n'est pas possible de faire cours.

Madame la conseillère départementale de prévention précise que les instructions à suivre sont celles du plan organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) canicule, déclenché par la préfecture. Elle ajoute que, suite aux interrogations des enseignants d'éducation physique et sportive, les collectivités territoriales prévoient désormais les températures à respecter dans les gymnases.

Madame RAVEL demande ce qu'il en est du droit de retrait en cas de fortes chaleurs.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, confirme qu'hormis en cas de déclenchement du plan ORSEC canicule rouge, le droit de retrait n'est pas applicable.

Monsieur le secrétaire général propose de revenir ultérieurement sur cette thématique, sur la base d'informations partagées.

Monsieur ROBERT suggère de s'appuyer sur un courrier qui liste les consignes à respecter en cas de fortes chaleurs, diffusé dans le département du Rhône.

Pour monsieur GUIRAUD, les difficultés liées aux conditions de travail en cas de canicule concernent certainement moins les personnels « au calme devant leur ordinateur » que les enseignants.

Monsieur GUIRAUD, après avoir rappelé l'opposition de la FNEC FP FO à l'inclusion systématique, évoque la situation d'un élève, scolarisé à Villereversure, qui nécessite la présence d'un accompagnement par un AESH. Il mentionne le manque de soutien par la hiérarchie au regard de la fiche 7104 (école l'Eglisette à Oyonnax) et un problème de moyens dédiés à la prise en charge des nombreux EBEP à l'école Florian de Ferney-Voltaire.



Il demande que soit soumis au vote l'avis suivant.

Avis N°2

La F3SCT 01 réunie mardi 10 octobre 2023 constate une augmentation des registres santé et sécurité (RSST) au travail liés à l'inclusion scolaire. La F3SCT 01 considère que ces graves problèmes (coups, maltraitance au travail des personnels...) relèvent bel et bien des RSST et qu'il est de la responsabilité de l'IA-DASEN, représentante du ministre, de s'attaquer aux causes primaires de ces signalements. La F3SCT 01 demande donc à l'IA-DASEN d'intervenir auprès des décideurs pour la prise en charge adaptée (IME, ITEP, SESSAD, AESH...), au cas par cas pour permettre l'entrée dans les apprentissages, avec des soins le cas échéant, de tous les élèves en souffrance. La F3SCT 01 demande la création de tous les postes de RASED nécessaires à une antenne complète pour 800 élèves avec un abondement de la dotation départementale par le ministère.

Monsieur BONNETON mentionne que pour la FNEC FP FO, l'institution a pour responsabilité de scolariser les enfants en école ordinaire à certains moments mais il dénonce la systématisation de l'inclusion et la volonté du gouvernement de faire disparaître les instituts spécialisés.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, fait remarquer qu'il est difficilement envisageable qu'elle intervienne « au cas par cas ». Comme elle a déjà eu l'occasion de le dire auparavant, cette problématique n'est pas seulement une question de places disponibles ou d'économies réalisées par l'institution. En effet, certaines familles refusent que leur enfant soit scolarisé dans une autre structure que l'école ordinaire.

Pour monsieur BONNETON, il est nécessaire de susciter une réflexion auprès des familles. Il rappelle les chiffres mentionnés la veille, lors de la réunion du CSA : dans l'Ain, 176 élèves ayant une notification sont en attente d'une place en institut médico-éducatif (IME).

Madame LOONIS rappelle que la demande d'une rencontre sur ce thème avec les services de la préfecture et l'agence régionale de santé (ARS) est restée sans réponse.

Concernant cet avis, monsieur DEVESA indique que, récusant le terme « inclusion systématique » et revendiquant une « école pour toutes et tous », la FSU ne participera pas au vote.

Madame PENICAUT informe que l'UNSA est favorable à l'inclusion. Par conséquent, et faute d'avoir été destinataire de l'avis auparavant, les représentants de l'UNSA s'abstiendront.

Monsieur le secrétaire général soumet l'avis au vote.

Vote :

- 2 votes « Favorable »**
- 0 vote « Défavorable »**
- 2 abstentions**
- 5 refus de vote**

Monsieur GUIRAUD demande que, en cas d'insultes envers les personnels, un rappel à la loi soit fait par l'institution. Par ailleurs, il estime important que les informations préoccupantes (IP) soient rédigées par les IEN, afin que les professeurs des écoles ne soient pas exposés à d'éventuelles représailles.

Monsieur le secrétaire général explique, comme il l'a déjà fait précédemment, que les signalements doivent être rédigés par les personnels qui constatent les faits. Il est possible de solliciter l'appui de l'institution pour un accompagnement mais celle-ci ne se substitue pas. Il rappelle que madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, peut, au titre de sa responsabilité institutionnelle, assurer un complément de signalement pour, le cas échéant, appeler davantage encore l'attention du procureur sur une situation.

Monsieur ROBERT fait remarquer que l'agent a la possibilité de demander la protection fonctionnelle.

Monsieur GUIRAUD s'enquiert du délai pour obtenir la protection fonctionnelle.

Monsieur le secrétaire général répond que le rectorat fait au mieux pour traiter rapidement les demandes. Il ajoute que les personnels peuvent s'adresser aux services de la DSDEN pour s'informer de l'état d'avancement de la demande, puisqu'elles transitent par elle.

Monsieur DEVESA prend la parole pour évoquer quelques situations.

Dans le cadre du signalement 7616, la mairie de Divonne-les-Bains est intervenue, ce qui a permis de régler rapidement la situation et de contenter la communauté scolaire.

La situation évoquée dans les fiches 7490 (école la Forge à Oyonnax) a également trouvé une issue favorable à la rentrée.

Concernant la fiche 7470 (école du Suran à Villereversure), monsieur DEVESA demande ce qu'il en est, à la rentrée 2023, de la continuité du suivi par l'enseignante spécialisée RASED.

Il s'enquiert également de la situation évoquée sur la fiche 7401 (école primaire à Pont d'Ain). Il précise qu'une clôture du signalement sur le registre permettrait d'avoir connaissance que la situation est réglée.

Monsieur DEVESA souhaiterait également des informations quant à la prise en charge du cas évoqué sur le signalement 7273 (école de Beauregard).

Enfin, monsieur DEVESA signale qu'à l'école Florian de Ferney-Voltaire, le climat, évoqué dans la fiche 7150, s'est amélioré.

Monsieur le secrétaire général précise que ces signalements concernent l'année scolaire précédente et que le contexte a généralement évolué à la rentrée scolaire. La conjoncture dans ces écoles pourra être évoquée lors de la prochaine réunion de travail sur les registres.

Madame BERTRAND souhaite attirer l'attention sur les 11 fiches qui concernent la cité scolaire internationale de Ferney-Voltaire. Selon elle, le dossier technique amiante (DTA) n'est pas à jour et les agents, très inquiets, sont en attente de réponses plus précises.

Madame la conseillère départementale de prévention confirme que monsieur l'inspecteur santé et sécurité au travail va s'emparer de la situation pour apporter une réponse éclairée.

Monsieur GUIRAUD souhaiterait des informations quant à la réglementation relative à l'éviction d'un élève en cas de varicelle. Il demande ce que doit faire un adulte qui n'a jamais eu la varicelle.

Monsieur le secrétaire général confirme la réponse du médecin de prévention sur ce point. La varicelle n'est pas un motif d'éviction scolaire. Les adultes sont invités à prendre les précautions d'usage recommandées.

Monsieur DUBOIS intervient pour alerter sur le contrôle qu'il estime insuffisant dans les établissements scolaires, notamment en cas d'agression de la part des familles. La fiche 7671 (collège Sabine Zlatin à Belley) relate une rencontre organisée avec une famille alors que l'enseignante n'en avait pas été préalablement informée, rencontre au cours de laquelle les parents se sont montrés vindicatifs et agressifs envers l'enseignante.

Pour monsieur le secrétaire général, il est dans un premier temps de la responsabilité du chef d'établissement de signifier aux parents qu'une telle attitude n'est pas acceptable, selon les modalités qu'il jugera appropriées.

Monsieur BLANCHET confirme qu'il s'agit d'une situation que les chefs d'établissement rencontrent fréquemment.

A monsieur ROBERT qui demande s'il est possible d'avoir un bilan annuel chiffré sur le nombre de signalements, madame la conseillère départementale de prévention répond que les membres de la FS SSCT auront communication de ces données lors de la prochaine réunion, en décembre.

4 Compte-rendu de la visite de l'école Les Neyrolles

Monsieur le secrétaire général donne la parole à madame LOONIS.

Madame LOONIS explique que les représentants des personnels ne valideront pas le compte-rendu car ses remarques n'ont été que partiellement prises en compte. Elle demande, qu'avant présentation pour validation par madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, un groupe de travail soit réuni pour finaliser la rédaction du compte-rendu des visites.

Monsieur le secrétaire général indique que la FS SSCT prend acte de ce refus. Il précise que ce compte-rendu a été rédigé avec autant de souci de conformité que les précédents, et que des modifications, suite aux échanges, ont d'ailleurs été apportées. Il s'étonne de ce refus de validation d'un compte-rendu qui lui semble relater fidèlement des observations partagées sur le terrain par l'ensemble des acteurs. A l'instar des autres visites d'écoles ou d'établissements, des propos ont peut être été tenus parallèlement, hors du temps collectif, mais dès lors qu'ils n'ont pas été rapportés dans le cadre collectif, ils ne sont pas repris dans le compte-rendu.

Monsieur ROBERT demande s'il serait possible de revoir la méthodologie d'élaboration des comptes rendus de visites, celle-ci ayant manifestement évolué.

Pour monsieur le secrétaire général, il n'est pas réalisable de réunir un groupe de travail pour rédiger un compte-rendu d'une visite.

A monsieur ROBERT qui demande comment surmonter la difficulté liée à ce compte rendu de visite, monsieur le secrétaire général propose, si des modifications doivent être apportées, qu'elles le soient en séance, ce qui permettra d'adresser le compte rendu de visite à l'école.

Madame LOONIS indique qu'elle souhaitait l'inscription de la mention « Les enseignants de l'école sont en demande de formation sur la gestion des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP). Ils précisent que les constellations imposées ne correspondent pas à leurs besoins ».

Monsieur le secrétaire général précise que les représentants de l'administration n'ont pas noté cette remarque le jour de la visite, ce qui explique qu'elle n'ait pas été retenue. Toutefois, la mention figurera au procès-verbal de la séance de la FS SSCT, ce qui permettra d'en conserver la mémoire.

Monsieur ROBERT indique que les représentants du personnel, s'ils souhaitent faire des remarques, pourront le faire par le canal syndical et propose de valider le compte-rendu.

Monsieur le secrétaire général prend acte de la validation.

5 Compte-rendu de la visite du collège Chartreuse de Portes à Briord

Le compte rendu de la visite n'appelle pas d'observation particulière.

6 Bilan relatif aux accidents du travail dans le département de l'Ain

Madame l'inspectrice d'académie propose aux membres de la FS SSCT de faire part de leurs observations ou questions concernant le bilan relatif aux accidents du travail pour les personnels enseignants du 1^{er} degré et les personnels AESH en 2022.

Madame LOONIS souhaite attirer l'attention sur l'augmentation conséquente du nombre d'accidents du travail, notamment pour les agents de plus de 45 ans. Elle demande si la cause de cette hausse est identifiée.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, répond qu'elle ne dispose pas des éléments permettant d'apporter un éclairage sur ce point.

Les représentants de la FNEC FP FO se joignent à madame BERTRAND qui s'enquiert de savoir s'il est possible d'affiner ces données, d'avoir des chiffres plus précis, par type d'accident notamment.

Madame la conseillère départementale de prévention rappelle que ces éléments figurent dans le rapport social unique. Selon le décret du 20 novembre 2020, débattre chaque année sur le rapport social unique est une attribution du CSA.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, conclut en indiquant que, dans ce cadre, les possibilités d'amélioration seront étudiées.

7 Présentation des conclusions de l'enquête relative à la tentative de suicide au Lycée Polyvalent St-Exupéry de Valserhône

Afin d'informer la FS SSCT et après avoir rappelé les éléments de contexte, madame l'inspectrice d'académie propose à madame LOONIS de présenter les mesures de prévention et des perspectives de réflexion élaborées par la délégation d'enquête paritaire.

Sur la base de l'analyse du travail, de son organisation et des contraintes professionnelles, la délégation propose qu'un travail de réflexion, sous la responsabilité du chef d'établissement, soit engagé ou poursuivi sur :

- La communication : améliorer la communication interne globale et plus particulièrement la communication, dégradée depuis plusieurs années, entre les enseignants et la vie scolaire.
- Le climat scolaire :
 - Rappel des règles, projet de vie scolaire (par exemple égalité filles-garçons), projet d'établissement, professionnalité, déontologie
 - Travail collaboratif (connaissance et prise en compte des contraintes de chacun) sur l'élaboration de protocoles quant au circuit des signalements et du traitement des situations liées au comportement des élèves.
 - Construction d'une politique de prise en charge des élèves perturbateurs : le plus précocement possible et par l'ensemble de la communauté éducative (repérage, accompagnement, encadrement).
- La répartition des classes : en amont des conseils d'enseignement, éventuellement en conseil pédagogique, dans le but de construire une répartition plus équilibrée des services en ce qui concerne la prise en charge des classes des filières et des niveaux réputés les plus difficiles.
- La construction des emplois du temps : être particulièrement attentif aux vœux des enseignants qui prennent en charge les classes réputées difficiles.

Par ailleurs, la délégation estime que, dans le contexte actuel et afin que la présence d'adultes dans l'établissement puisse être efficiente, la dotation provisoire en assistants d'éducation doit être préservée pour contribuer à l'évolution favorable de la situation dans le cadre de la réflexion engagée au sein de l'établissement.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, fait remarquer que la moitié de la dotation en postes d'assistants d'éducation dont elle a la gestion est consacrée à Valserhône.

Monsieur le secrétaire général souligne que ces pistes de travail coïncident avec les travaux que l'équipe de direction du lycée St-Exupéry de Valserhône a d'ores-et-déjà engagés.

Monsieur RAGON, en tant qu'enseignant au lycée St-Exupéry, confirme qu'il a été tenu compte des orientations sur lesquelles la délégation s'était entendue, la répartition des classes par exemple. Il ajoute



que, même s'il y a encore une marge de progrès, de nombreuses mesures ont été mises en place, en matière de communication notamment.

A monsieur le secrétaire général qui demande si cette volonté de faire évoluer la situation dans le bon sens est perçue par la totalité des équipes, monsieur RAGON répond par l'affirmative, à quelques exceptions.

Monsieur BONNETON s'enquiert de la modalité de communication sur les conclusions rédigées par la délégation d'enquête.

Monsieur le secrétaire général explique que les résultats des travaux seront rapidement communiqués au chef d'établissement (l'ensemble du rapport d'enquête). Il ajoute que ce rapport d'enquête étant toutefois confidentiel, seules les propositions de mesures de prévention préconisées peuvent être communiquées. L'information des équipes sur ces propositions peut être assurée en conseil d'administration d'une part, mais également par tout autre moyen selon les modalités et calendrier que monsieur le proviseur arrêtera.

8 Bilan de l'enquête relative aux conditions de travail des PES 2022-2023

Madame l'inspectrice d'académie donne la parole à madame LOONIS pour présenter le bilan de l'enquête relative aux conditions de travail des professeurs des écoles stagiaires (PES).

Après avoir indiqué que le taux de réponse était de 19,7 %, madame LOONIS propose de présenter tout d'abord les points positifs que révèlent les résultats de cette enquête.

A la question « *Avez-vous éprouvé des tensions avec les collègues ?* », 70 % environ ont répondu NON. A la question « *Avez-vous éprouvé des tensions avec les parents d'élèves ?* », plus de 70 % ont répondu RAREMENT ou JAMAIS.

73,1 % ont répondu par l'affirmative à la question « *Vous êtes-vous senti(e) à l'aise dans les situations de classe ?* »

77 % environ se sont senti(e)s à l'aise dans le rapport avec leur tuteur.

Dans l'ensemble, le nombre de visites par le tuteur de terrain est satisfaisant du point de vue des PES qui ont répondu à l'enquête.

Quant au degré de satisfaction que leur procure l'exercice de leur métier (sur une échelle de 1 à 10, 10 étant le maximum de satisfaction), pour 80 %, il est compris entre 7 et 10.

En ce qui concerne les points négatifs, madame LOONIS relève que 7,7 % des PES ne se sont jamais senti(e)s à l'aise avec leur tuteur.

Elle déplore le pourcentage important de PES qui ont répondu que le travail avait eu un impact sur leur santé : PARFOIS pour 38,5 % et SOUVENT pour 38,5 %.

38,5 % ont eu un (ou des) arrêt(s) maladie dus au travail. 34,6 % ont SOUVENT ressenti des troubles musculo-squelettiques et 26,9 % PARFOIS.

Plus de 92 % mentionnent ne pas avoir reçu, dans leur formation, d'informations sur la santé et la sécurité au travail.

Pour finir, madame LOONIS fait remarquer que la question de la gestion des EBEP est un point récurrent de la rubrique « Expression libre ».

Pour monsieur le secrétaire général, il est regrettable que le pourcentage de réponses soit si peu élevé.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, confirme que les enquêtes réalisées par l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) connaissent des taux de réponse bien supérieurs. Néanmoins, eu égard à l'effectif des PES, le nombre de réponses reste suffisant et que les résultats restent de ce fait représentatifs.

Madame LOONIS précise qu'un nouveau questionnaire est en cours d'élaboration, en collaboration avec madame DELARBRE, conseillère pédagogique, mission départementale formation pour le 1^{er} degré.

9 Calendrier des réunions pour l'année 2023-2024

Monsieur le secrétaire général propose le calendrier prévisionnel suivant pour l'année scolaire 2023-2024, élaboré en accord avec la secrétaire de la FS SSCT :

	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
FS SSCT	Vendredi 8 décembre 2023 Après-midi	Mardi 19 mars 2024 Matin	Jeudi 30 mai 2024
Réunions de travail : suivi des registres	Jeudi 30 novembre 2023 Après-midi	Jeudi 25 janvier 2024 Matin + Mardi 5 mars 2024 Matin	Jeudi 23 mai 2024 Matin
Visites d'écoles/d'établissements	Jeudi 16 novembre 2023	Jeudi 15 février 2024	Jeudi 4 avril 2024

10 Calendrier et choix des visites d'établissements pour l'année 2023-2024

Les visites par une délégation de la FS SSCT, qui s'articuleront cette année autour du thème de la ruralité, auront lieu :

- le 16 novembre 2023, à l'école primaire de Lhuis (circonscription d'Ambérieu)
- le 15 février 2024, au collège Louis Vuitton de Saint-Trivier-de-Courtes
- le 4 avril 2024, aux écoles du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) de Boz/Ozan/Reyssouze (circonscription de Bâgé-le Châtel)

Les représentants des personnels désignés pour se rendre à l'école primaire de Lhuis le 16 novembre 2023 sont madame LOONIS, madame ANSBERQUE, madame ASSIE et madame TURPIN. La visite se tiendra sur une demi-journée.

11 Questions diverses

Les représentants de la FNEC FP FO souhaitent aborder les questions diverses qui avaient été déposées préalablement à la séance prévue le 6 juillet 2023.

- 1) *Point sur l'expérimentation du rapprochement des lycées Oyonnax Painlevé et Bellignat Arbez-Carmes. Quand sera faite son évaluation ?*

Monsieur BONNETON, après avoir précisé que madame la proviseure est en arrêt de travail demande ce qui est prévu pour ces établissements.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, assure que, conformément à ce qui a été prévu, il sera procédé à une évaluation au terme de la troisième année d'expérimentation.

Monsieur BONNETON souhaite mentionner que les personnels sont favorables à la présence d'un proviseur sur chaque site.

- 2) *Restructuration du lycée St Exupéry à Valsershône. En application de l'article 69 du décret 2020-1427 du 20/11/2020 (ex article 57 du décret de 82-453), les représentants de la FNEC FP FO demandent que ce point figure à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la FS SSCT01.*

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, précise que, si cette restructuration bâtementaire va sans nul doute entraîner des modalités d'organisation différentes, elle ne remet pas en cause l'organisation des services.

Selon monsieur BONNETON, les personnels souhaiteraient, par l'intermédiaire de la FS SSCT, s'exprimer sur leurs souhaits.

Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale, questionnera sur les modalités de consultation des personnels dans le cadre de la restructuration bâtementaire d'un établissement scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h40.

La présidente de la FS SSCT,

Signé

Marilyne Rémer

La secrétaire de la FS SSCT

Signé

Marie-Claire Loonis, FSU

Déclaration liminaire F3SCT du 10 octobre 2023
Intervention de Maëlle Pénicaud pour l'UNSA Éducation



Madame la DASEN,
Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs les membres de la F3SCT,

Tout d'abord, nous souhaitons rendre hommage à notre collègue Stéphane Vitel, principal du collège Pierre Simon de Laplace à Lisieux. Nous témoignons de tout notre soutien à ses proches, à la communauté de l'établissement, aux familles et aux élèves. Il est à craindre que son engagement et son dévouement aient précipité sa disparition. A cet égard, il convient de rappeler l'urgence de trouver, sous la responsabilité des collectivités territoriales, des solutions de surveillance et de sécurisation des locaux qui ne mettent pas en péril la sécurité et l'intégrité des personnels de direction.

Dans un contexte social à fleur de peau où chaque prise de parole du président mais aussi du ministre crispe, un contexte démocratique fragilisé, un contexte économique marqué par l'inflation et un contexte écologique qui nécessite des mesures urgentes, la rentrée 2023 et les suivantes doivent être celles d'un virage pour l'École.

Cependant, la représentation caricaturale de l'École qu'Emmanuel Macron a dressée et sa vision passéiste et conservatrice de l'École qu'il a paradoxalement idéalisée pour *son École du futur*, nous les rejetons.

Il n'a pas caché sa vision paternaliste de l'éducation où l'on *fabrique* et non émancipe les élèves, où l'on montre du doigt les mauvais, les pauvres, les pénibles, qu'il faut un peu plus garder à l'école pour les aider à réussir dans la voie professionnelle.

Notre premier message dans ce contexte de rentrée est qu'on ne peut plus continuer à faire fonctionner l'École avec un nombre de personnels toujours à la baisse et des personnels aussi maltraités par leur employeur, et ce dans tous les métiers de l'éducation.

Plus de personnels, c'est le nerf de la guerre !

Enseignants, CPE, PsyEN, AESH et AED, personnels de direction, personnels administratifs doivent pouvoir retrouver les conditions décentes d'exercer au sein de l'institution à laquelle ils sont profondément attachés.

Étudiants, contractuels, salariés du public ou du privé, doivent pouvoir se projeter avec envie et sérénité dans les métiers de l'éducation.

C'est bien par les leviers d'accès à de meilleures conditions d'exercice (rémunération, temps de travail, nombre d'élèves par classe, mobilités, formation...) et à un meilleur climat de travail (dialogue social, respect du principe de laïcité, accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers, soutien de la hiérarchie, rythme des changements, confiance aux équipes...) que « l'image » que les métiers de l'École renverront à la société réussira à redorer « l'image » que la société se fait de l'École.

Concernant le respect de la laïcité, M. le Ministre a souhaité envoyer un message politique très fort pour rappeler que le respect du principe de laïcité doit être renforcé à l'École, en interdisant le port de des abayas et des qamis.

Il ne faudrait pas réduire la laïcité à une série d'interdits ou en faire un sujet de perpétuelles polémiques.

Pour l'UNSA Éducation, la laïcité constitue une garantie d'égalité et d'émancipation de l'individu. Elle est un principe constitutionnel fondamental, une valeur de la République, elle assure la liberté de conscience et doit garantir la liberté d'expression. Elle fonde la neutralité des services publics.

Tous les élèves doivent pouvoir venir à l'école en confiance, en s'y construisant socialement et individuellement, en y trouvant des professionnels formés et disponibles pour les accompagner dans la construction d'un projet d'avenir.

Former les personnels revient régulièrement dans les propos du ministre - *renforcer la formation aux fondamentaux, au soutien et à l'approfondissement, aux enjeux de la laïcité, à la lutte contre le harcèlement...* - tout en précisant que ce temps de formation ne doit pas manger sur le temps devant élèves.

Alors de quel temps s'agit-il ? De celui qui n'est déjà pas suffisant dans la semaine ?

Pas non plus de celui qui devra servir à s'adapter aux nouveautés (nouvelles évaluations nationales, nouvelle préconisation du lire-écrire en CM, nouveau programme d'EMC, nouvelle organisation du bac...). Tant que la difficulté du remplacement, y compris du remplacement long, ne sera pas résolue par un plus grand nombre de personnels, la question du temps de travail se pose.

Les enseignants ne sont pas des magiciens, ils n'ont pas le don d'ubiquité.

Dans la voie professionnelle aussi les élèves doivent voir l'égalité des droits garantie. Pourtant sa réforme pose deux problèmes majeurs que nous ne cessons de dénoncer :

- le financement des nouveaux dispositifs n'est pas garanti à chaque élève de manière égale parce qu'ils sont soumis au volontariat du pacte enseignant ;
- les zones d'ombres qui planent et inquiètent les personnels, notamment la perspective d'une refonte importante des cartes des formations, ce qui impliquera de fait de nombreuses reconversions professionnelles.

Nous ne voyons pas venir le nécessaire plan d'accompagnement RH de nos collègues.

Cette réforme de la voie professionnelle, comme tant d'autres, se construit en partie contre la profession et sans avoir opéré le bilan critique fait cette année sur la réforme du bac GT. Aurait-on oublié d'interroger la réforme précédente ?

L'élève aussi a plus que jamais besoin d'un climat scolaire apaisé où le harcèlement ne fait pas partie de son quotidien.

Le renforcement de la volonté de lutter contre le harcèlement scolaire, *la grande cause de l'année 2023-2024*, qui a pris la forme d'un nouveau décret cet été a été réitéré par le ministre. Écrire que désormais les directeurs auront la possibilité de demander la scolarisation d'un élève dans une autre école ne dit rien de la capacité et de la possibilité de le faire. Quid d'une école seule dans une commune ? Quid de la décision d'un chef d'établissement en dehors de son périmètre d'établissement ? Quid de la preuve d'un cyberharcèlement : qui la collecte ? Qui la juge ? Il est évident que ce texte ne résout en rien les difficultés actuelles des personnels de direction qui n'ont pas à jouer le rôle d'agent de police judiciaire et qui dépendent de toute façon des décisions de ces professionnels. C'est bien sur la prévention que le harcèlement à l'école doit être renforcé et c'est en cela que le programme PHARe doit pouvoir être poursuivi et renforcé, et le nombre de personnels de vie scolaire augmenté et formé.

On ne peut plus continuer à priver l'École publique du financement public nécessaire à un meilleur fonctionnement et à la confiance des familles.

Le budget de l'École représente certes une part importante du budget de l'État, mais une part insuffisante pour l'École publique.

Une politique éducative tournée vers la réussite de l'École porte le choix d'un budget qui priorise pleinement l'École publique la dotant :

- d'un nombre d'enseignants suffisant pour avoir des classes moins chargées et des remplacements assurés ;
- d'un nombre de réseaux d'aide suffisant pour privilégier la prévention et une aide précoce ;
- d'un nombre de personnels de vie scolaire suffisant pour accompagner les élèves/les familles et apaiser les conflits ;
- d'un nombre de professionnels médico-sociaux suffisant pour surmonter les handicaps et les maux.

C'est bien un meilleur fonctionnement de l'École publique qui orientera le choix de la grande majorité des familles vers l'École publique et gratuite, l'École pour tous, et qui permettra de sortir des « entre-soi » générateurs d'atteinte à la laïcité.

Une politique éducative tournée vers la réussite de l'École respecte celles et ceux qui la font vivre en les rémunérant dignement, en adéquation avec le coût de la vie et sans l'obligation de « pactiser », en leur permettant d'équilibrer leur vie personnelle et de préserver leur santé notamment en aménageant leur fin de carrière.





Déclaration de la FNEC-FP-FO 01.
FSSSCT 01 mardi 10 octobre 2023.

La FNEC FP-FO constate que le président Macron et son gouvernement, isolés comme jamais, entendent poursuivre leurs contre-réformes destructrices de nos droits, des services publics et de l'école laïque. La FNEC FP FO est convaincue que le blocage du pays par la grève est le moyen de mettre un coup d'arrêt à cette offensive et obtenir gain de cause sur nos revendications : abrogation de la réforme des retraites de Macron ; augmentation générale des salaires à hauteur de l'inflation avec 10% d'augmentation du point d'indice immédiatement et ouverture de négociations pour le rattrapage du pouvoir d'achat depuis 2000 ; arrêt des suppressions de postes dans les établissements, recours à toutes les listes complémentaires dans tous les corps ; retrait du bac Blancquer, de parcoursup, de l'évaluation des écoles et des établissements, de la réforme des lycées professionnels ; suppression du service national universel (SNU) car non seulement il empiète sur le temps scolaire mais il crée une société militarisée ; un vrai salaire, un vrai statut pour les AESH.

Des personnels de direction ont découvert le 4 octobre, dans les boîtes mails de leur établissement, un sondage de l'institut privé CSA commandé par le ministère de l'Éducation nationale sous l'intitulé suivant : l'état d'esprit des chefs d'établissement après la rentrée 2023. Les personnels de direction d'Indépendance et Direction FO non seulement sont scandalisés sur la méthode mais ils sont également choqués du contenu. Par exemple la question suivante: « Si des mouvements de protestation avaient lieu sur des sujets concernant l'Education nationale, seriez-vous prêt à y participer ? ». Il s'agit là d'une attaque contre les libertés démocratiques. Indépendance et Direction FO demande l'arrêt immédiat de ce type d'enquête ainsi que l'effacement des informations collectées. A la place de ce type de sondage le ministère serait bien inspiré de répondre favorablement à la demande des organisations syndicales de personnels de direction que des enquêtes dans le cadre des F3SCT sur les conditions de travail soient menées, afin de prendre en compte une réelle souffrance et un sentiment de maltraitance des personnels de direction.

La FNEC-FP-FO 01 dénonce la mise en place du Pacte qui est une attaque des statuts et revendique toujours son retrait. Le Pacte n'est pas une revalorisation et laisse à l'écart les personnels administratifs. Nous sommes pour une revalorisation sans distinction de corps qui passera dans le cadre des statuts. Outre le fait de creuser les inégalités femmes/hommes, ce pacte, comme nous sommes nombreux à en faire le constat dans nos établissements, est un sujet clivant, presque tabou, source de tensions entre les collègues. Les collègues dans le besoin, investis dans des projets qui étaient avant peu ou pas rémunérés, et d'autres se sentant lésé(e)s par une évaluation de carrière PPCR arbitraire et injuste, peuvent être tentés de signer.

Les formations des personnels, indispensables au bon exercice de nos métiers, doivent avoir lieu pendant le temps de travail et les remplacements nécessaires doivent être prévus.

La FNEC-FP-FO 01 juge difficilement réalisable dans les faits la mise en place au mois de juin de stages pour les élèves de seconde qui, de plus, accroissent les inégalités suivant les catégories socio-professionnelles des parents.

Concernant la rentrée 2023, nous avons recueilli des informations sur le manque de postes dans 19 établissements sur les 51 collèges et 12 lycées du public, nous n'avons pas toutes les informations. Bref, la pénurie est bien là, contrairement à ce que raconte le ministre dans les médias ! Plus particulièrement nous sommes interpellés par le cas de la cité internationale de Ferney Voltaire : 16 postes manquent. Des contractuels de Lyon ou de la Loire appellent car sont intéressés par le poste. Mais lorsqu'ils se renseignent sur le prix des logements, ils le refusent. Nous revendiquons l'augmentation du point d'indice et une prime pour le logement en Pays de Gex, condition pour avoir un enseignant sur tous les postes. La prime de 3 % qui n'est pas sur toutes les communes du bassin concerné par la vie chère est un début mais non suffisante. Le proviseur reçoit 15 mels par jour de familles très énervées, certaines disent « vous êtes des moins que rien ».

Concernant cette F3SCT 01 nous constatons une augmentation du nombre de fiches du registre sécurité et santé au travail concernant les problèmes d'inclusion scolaire, nous y reviendrons. La FNEC FP-FO s'oppose à l'inclusion systématique, l'inclusion doit se faire au cas par cas.

FO n'en restera pas aux constats dramatiques ! FO considère qu'il est urgent de s'attaquer aux causes primaires des problèmes posés. Cela passe par le maintien, le rétablissement des structures et postes spécialisés nécessaires et l'abandon de l'acte 2 de l'école inclusive. Dans le département, un stage est organisé le lundi 13 novembre à Bourg-en-Bresse, et une conférence nationale à Paris le 17 novembre.

Les collègues nous ont saisi sur des problématiques urgentes :

Les directeurs d'école de 2 à 3 classes souhaitent connaître par avance leurs jours de décharge pour organiser convenablement leur travail. Nous souhaiterions un calendrier prévisionnel de décharges et que celui-ci soit respecté.

Les personnels des Rased rencontrent des problèmes de remboursement de frais de déplacement ce qui pourrait les amener à réduire leurs interventions.

Cela entrave le bon fonctionnement du service public. Ils déplorent le manque récurrent de psychologues scolaires et le fait que les antennes Rased soient quasiment toutes incomplètes.

Concernant les remplacements, il est anormal qu'un Titulaire Remplaçant puisse faire deux remplacements sur la même journée dans des lieux différents. Ils n'ont ni le temps de manger et ils ne sont pas défrayés à la hauteur de leurs trajets effectifs.

Malgré les annonces du ministre, les collègues constatent de multiples absences non remplacées. La répartition des élèves dans les classes devient la norme au mépris du travail, du bien-être et de la sécurité des élèves et des adultes. Est-il normal de déplacer des remplaçants sur une constellation au détriment des élèves de la classe dont l'enseignant est malade? Un collègue nous dit " Est-il normal d'être remplacé là où l'on crie le plus fort ? »

Avec la scolarisation des enfants l'année de leurs 3 ans et sans obligation effective de propreté, les collègues se retrouvent, de fait, sans Atsem car celles-ci sont déportées perpétuellement vers d'autres tâches, au détriment par exemple de l'installation des ateliers. L'absence répétée de l'Atsem pose aussi un grave problème de sécurité.

Merci de votre écoute

Hors déclaration écrite : M. Guiraud n'a toujours pas accès au RSST



Déclaration liminaire FSU 01 - FSSSCT du 10 octobre 2023

Mme l'Inspectrice d'Académie,

Cette instance est réunie pour la deuxième fois depuis les élections professionnelles de décembre 2022, après le report du 6 juillet. La FSU 01 se réjouit de retrouver les membres de la F3SCT01 en cette rentrée scolaire. Toutefois, les rentrées se suivent et force est de constater que revient avec la présente un cortège non négligeable de sujets de préoccupation.

Cette rentrée est marquée par des difficultés organisationnelles liées aux affectations à nouveau tardives (qui ont engendré un nombre conséquent de situations de détresse chez nos collègues du premier degré), mais également par la pénurie : nous manquons d'enseignant.es (non, il n'y a pas eu un professeur devant chaque classe !), d'administratifs.ves, d'infirmier.es, d'agent.es, d'AESH (80 élèves notifiés sont à ce jour en attente), de personnels de vie scolaire ... : notre pays doit accorder à l'Éducation Nationale les moyens nécessaires pour rendre nos métiers plus attractifs et répondre aux aspirations des élèves et de leurs familles. Au lieu de cela, le Ministère demande aux personnels de pallier les manques en fournissant toujours plus d'efforts. En témoigne la mise en œuvre difficile du Pacte, le "travailler plus pour perdre un peu moins de pouvoir d'achat". Malgré des pressions exercées par certain.es chef.fes d'établissement dans le cadre des remplacements de courte durée notamment, nos collègues rejettent massivement tout nouvel alourdissement de la charge de travail. Ce n'est raisonnable ni pour la qualité de vie au travail ni pour la qualité du service public.

Cette pénurie de postes est également criante dans le premier degré : des écoles aux effectifs au-delà de l'indicateur d'ouverture, 5 387 journées non remplacées l'an dernier, des antennes RASED composées seulement d'un.e psy EN et d'un enseignant.e spécialisé.e ... Les RASED sont pourtant essentiels dans le fonctionnement de l'école inclusive, car ils permettent de mettre en évidence ce qui relève de la difficulté, du retard scolaire et ce qui relève du trouble. Or ils n'ont pas les moyens d'exercer l'ensemble de leurs missions centrées sur les élèves à besoin éducatif particulier.

Parallèlement, dès ce début d'année, nous sommes préoccupé.es par des situations de détresse dans des écoles, où des élèves hautement perturbateurs mettent les équipes et parfois les autres élèves en souffrance, voire en danger. Il s'agit soit de situations où la prise en charge en ESMS est défaillante, soit de parents qui refusent la notification d'orientation de leur enfant. Dans tous les cas, l'école se retrouve seule à assumer des missions qui dépassent son champ de compétences. Nous déplorons de devoir lire à nouveau une réponse qui consiste en l'assurance de la "bienveillance" de la part de la hiérarchie, là où des collègues constatent avec désespoir qu'il est impossible d'enseigner sereinement, qu'il est tout simplement impossible d'être enseignant.e. Nous vous alertons, Mme l'IA-DASEN, sur les risques qu'une réponse inadaptée de la part de vos services peut faire courir aux personnels qui sont sous votre autorité et qui demandent juste à pouvoir exercer leur métier et à assurer des conditions d'apprentissage sereines à leurs élèves.

Les AESH sont également une des pierres angulaires de l'école inclusive. Or l'annonce par la Conférence Nationale du Handicap de la réforme de leur cadre d'emploi est un contresens manifeste. Le nouveau métier d'ARE (assistant.es pour la réussite éducative) fait disparaître la spécificité du métier d'AESH, dont nous réclavons toujours la reconnaissance pleine et entière par la création d'un corps spécifique de la Fonction publique. La FSU exige que leurs salaires soient augmentés de façon conséquente, que le MEN les passe dans la grille de catégorie B, et que la rétribution à temps complet soit la règle pour toutes et tous. Au lieu de quoi le président a affirmé le 26 avril dernier sans trembler : *"les AESH on les a sorti-es de la précarité"*, *"on a augmenté leur rémunération"* et que la bataille d'aujourd'hui *"c'est le temps complet"*. Lorsque les élèves assistés sont en outre dans une impasse d'orientation (en classe ordinaire au lieu d'ITEP, par exemple), les AESH se retrouvent à devoir accomplir plusieurs métiers à la fois, dans des conditions extrêmement fatigantes et parfois violentes. Faire 35h quand les enfants ont 24h de classe à l'école, quand le métier est vecteur de stress important, il y a plus simple à faire, et ce sont les mesures que demandent la FSU.

Dans l'optique de faire vivre l'école inclusive, la FSU 01 réaffirme ici sa volonté de

connaître l'association de parents présente au Comité Départemental de Suivi de l'École Inclusive, et demande, comme le décret le permet, à pouvoir être invitée dans les réunions de ce comité, eu égard à la nécessaire représentation de la profession dans ce comité.

Concernant la direction d'école maintenant : alors que nous demandons depuis des années des allègements des tâches pour les directions d'école, 4 ans après le suicide de Christine Renon, l'année a commencé avec l'épisode rocambolesque du conseil d'école extraordinaire à convoquer pour le cas improbable où le vote électronique serait mis en place pour les élections des représentants des parents d'élèves. Exigé à grand renfort d'injonctions réglementaires, il a provoqué un rejet immédiat de la part de nombreux. ses collègues et a suscité l'intervention de la FSU-SNUipp01. Une semaine après, oublié le conseil d'école extraordinaire... c'est à se demander si le ministère prend la mesure de ce qu'il demande à ses personnels.

Cette situation a fait monter la température de nos collègues directrices et directeurs, dans un contexte de canicule tardive qui nous fait vivre des situations d'ambiance thermique inédites en septembre et octobre, éprouvantes pour les élèves comme pour tous les adultes qui les encadrent. Cet épisode de chaleur a mis en lumière à quel point nous n'étions pas prêts pour y faire face, puisqu'il n'existe pas de réel protocole canicule, alors que l'INRS pose les températures de 30°C dans les bureaux et 28°C en extérieur comme des limites à partir desquelles notre santé peut être confrontée à des risques. Risques réels puisque en cas de coup de chaleur ressenti, la mort survient dans 15 à 25% des cas selon l'INRS.

Force est de constater que de manière générale, le bâti scolaire dans notre département n'est pas prêt pour affronter de telles situations thermiques, aussi bien dans le Premier Degré que dans le Second, comme en attestent les fiches SST reçues en septembre.

En lycée professionnel maintenant, les réformes sont mises en place contre l'avis des personnels et après la diminution des heures de cours hebdomadaires de la réforme Blanquer, c'est une nouvelle fois moins de cours pour les élèves les plus fragiles scolairement.

La FSU souligne enfin le surcroît de travail pour les infirmier.es de l'Éducation nationale sollicité.es pour l'organisation de la campagne de la vaccination HPV dans les collèges pour les élèves de 5e. Est-il opportun que cette campagne se déroule au sein de l'Éducation nationale ? Cela diminue le temps consacré aux élèves et étudiant.es en situation de mal être, mal être qui s'accroît depuis la crise Covid.

Enfin, cette rentrée a été marquée par les premiers pas de notre nouveau ministre, qui a décidé d'envoyer par mail aux directeurs et directrices une communication à destination des familles qui a choqué la profession. Il présente les augmentations de salaires sans conditions accordées aux PE à partir de cette rentrée. Quelle autre administration affiche ainsi les augmentations de salaires auprès de ses usagers ? Cette communication mensongère, dénigrant la profession enseignante ne parvient pas à masquer l'absence d'une réelle politique ambitieuse pour l'école publique. Non, aucun moyen supplémentaire pour l'accueil des élèves de 2 ans en Éducation prioritaire n'est prévu, non toutes les classes de GS, CP et CE1 ne sont pas plafonnées à 24 élèves par classe, non tous les personnels enseignants ne bénéficieront pas d'une formation au harcèlement pour ne reprendre que quelques citations de cette publication.

Pour terminer, afin de suivre les préconisations du Recteur (rappelez-vous, "les bienfaits du rire"), nous vous assurons que nous sommes arrivé.es dans nos classes avec des réserves de bonne humeur. Ce n'était pas de trop pour affronter les annonces clivantes de notre nouveau ministre sur cette rentrée : l'abaya qui cache la forêt de maux bien plus nombreux qui frappent l'école publique, recrutement en berne, souffrance au travail, jusqu'à ses dernières déclarations qui pointent du doigt ces élèves qui ralentissent l'apprentissage et qui selon lui imposent de faire des groupes de niveau. Parole de connaisseur, sans doute. Non, monsieur le ministre, ce n'est pas par la ségrégation scolaire que vous contribuerez à construire une nation solidaire.

Pour la FSU, l'école a plus que besoin de sérénité et de moyens pour répondre aux défis auxquels elle fait face. Pour cela, il faut faire confiance aux enseignantes et enseignants, les respecter et les écouter en tant que professionnels de l'éducation au lieu de multiplier les annonces médiatiques à l'emporte pièce, dignes du café du commerce.